

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
RECUEIL LA  
SOUS-PRÉFECTURE LE

1 1 FEV. 2010

CASTELSARRASIN - 82

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE DIX LE QUATRE FEVRIER (04/02/2010)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 28 janvier 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire, Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLANT, Adjoints, M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHE, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Conseillers Municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS: M. Franck BOUSQUET (Représenté par Mme Estelle HEMMAMI), Mme Odile MARTY-MOTHE (représenté par Mme CASTRO), M Abdelkader SELAM (représenté par Mme BENECH) Mme Carine NICODEME (représentée par M GAUTHIER), Mme Nathalie GALHO (représentée par M BENECH), Conseillers Municipaux

Étaient Absents Excusés: M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Gérard VALLES, M. Patrice CHARLES Conseillers Municipaux

Mme Estelle HEMMAMI est nommée secrétaire de séance.

**N°08-04-02-2010**

**DEPOSE LIGNE ELECTRIQUE HORS SERVICE AU LIEU DIT DU RAU –  
DEMANDE D'AUTORISATION**

Rapporteur: M ROUX

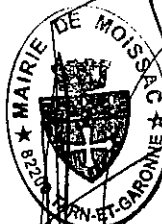
**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-21

**VU** le rapport de Jean- Paul NUNZI proposant de se prononcer sur :

- l'autorisation d'effectuer les travaux de dépose de la ligne électrique,

**LE CONSEIL COMMUNAL APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE**

**AUTORISE** ERDF à effectuer les travaux de dépose de la ligne électrique, actuellement hors service et à terre, sis au lieu dit du RAU (entre la côte des Lièvres et la route de Viarose).



Pour copie conforme  
Moissac le 08 Février 2010  
Le Maire  
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :